

Conditions Générales de Vente 2020-2021 : ASSOCIATION ATTITUDE

Dernière mise à jour : 24 août 2020.

PREAMBULE

L'association Attitude est une école de BMX, Skateboard et Breakdance association Loi 1901, le siège est situé au 15 Rue Sainte Ursule, immatriculée sous le n° insérer le SIRET 411 572 498 000 29. Association Attitude propose des cours de BMX, Skateboard et Breakdance. Sauf accord écrit contraire des parties, les présentes Conditions Générales s'appliquent en toutes ses dispositions à toutes prestations réalisées par Attitude Association (ci-après les « **Prestations** ») pour l'élève depuis leur date d'entrée en vigueur. Les présentes conditions générales seront signées (cas d'une inscription sur place ou par courrier décrite aux Articles 1.3 et 1.4.2) ou acceptées électroniquement sans réserve (cas d'une inscription en ligne décrite à l'Article 1.4.1) par l'élève ou par son responsable légal dans le cas où l'élève est mineur (moins de 18 ans) au moment de son inscription à Association Attitude. Les présentes Conditions Générales entrent en vigueur au jour de leur signature ou de leur acceptation électronique et s'appliquent jusqu'au terme de l'engagement de l'élève.

ARTICLE 1 : MODALITES D'INSCRIPTION

1.1. DISPOSITIONS GENERALES

Association Attitude propose plusieurs formats d'inscription possibles :

- Inscription à l'année : Cours d'1h30 hebdomadaire sur période scolaire (15 Septembre au 16 Juin 2020)
- Cours Particulier : Cours ponctuels avec un moniteur à partir de 1 séance de 1h ou 1h30 selon le choix de la date de l'adhérent et des disponibilités du moniteur.
- Stage : Séances de 2h sur 5 jours pendant les vacances scolaires, du Lundi au Vendredi (hors jours fériés).
- Sorties : Sorties sur le territoire Français et à l'étranger

1.2. POLITIQUE DE PRE RENTREE

L'association propose des journées de pré-rentées sur des créneaux de 30 minutes en début de saison pour tester/découvrir les activités. L'inscription se fait à l'issue de cette journée de pré-rentée.

L'élève dispose ensuite d'1 cours d'essai, à la suite de cette séance d'essai vous vous engagez pour l'année.

1.3. INSCRIPTION SUR PLACE

L'inscription se fait pour les nouveaux adhérents à la suite de leur session de journée de pré rentrée. Lors du premier cours merci de fournir les documents mentionnés ci-dessous.

- Le formulaire d'inscription dûment renseigné
- Le ou les chèques à l'ordre de Association Attitude
- Un justificatif de tarif réduit le cas échéant (Attestation Quotient Familial ou autre documents demandés)
- Le Certificat médical (Skateboard & Breakdance), pour le club de BMX merci de fournir une copie du certificat médical et de conserver l'original pour la demande de licence en ligne)

1.4. INSCRIPTIONS A DISTANCE

1.4.1. Inscription en ligne

L'élève peut s'inscrire en ligne. Les inscriptions en ligne aux cours s'effectuent via la plateforme web www.viviarto.com de son partenaire technique Viviarto. Lors de son inscription, le Participant devra obligatoirement créer son compte utilisateur.

Les informations demandées à l'élève lors d'une inscription en ligne sont les mêmes que lors d'une inscription sur place ou par courrier.

1.4.2. Inscription par courrier

Dans le cas où l'élève choisi de s'inscrire par voie postale, son inscription ne sera prise en compte par Association Attitude qu'après réception au siège de Association Attitude (15 rue Sainte Ursule 34000 Montpellier) :

- Les présentes Conditions Générales complétées et signées par l'élève en double exemplaire. L'élève pourra télécharger et imprimer les Conditions Générales depuis le site Internet de l'école (montpellierbmx.fr - www.montpellier skateboard.fr - www.montpellier breakdance.fr)
- Le formulaire d'inscription rempli et signé par l'élève. L'élève peut télécharger et imprimer le formulaire d'inscription depuis les sites Internet (ci-dessus).
- Le chèque, ou dans le cas d'un paiement en plusieurs fois, les chèques correspondant au montant du ou des cours choisis.

Tout dossier incomplet pourra être refusé par Association Attitude.

ARTICLE 2 : DROIT DE RETRACTION

Pour toute inscription sur place et par courrier, l'élève dispose un droit de rétractation de sept jours.

Une fois inscrit, l'élève dispose ensuite de 4 jours calendaire, à la suite de la séance d'essai pour signaler qu'il souhaite se désister de son engagement annuel.

S'agissant des inscriptions effectuées en ligne, le droit de rétractation est exclu, conformément à l'article L.121-20-2 du Code de la consommation, dans la mesure où les Prestations de Association Attitude constituent des prestations « *de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée* » au sens de cette disposition légale.

Aucun remboursement ne pourra intervenir sauf dans les conditions précisées à l'Article 5 (Politique de remboursement) ci-après.

ARTICLE 3 : PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

3.1. TARIFS

BMX Grammont

15€ d'Adhésion
56€ de Licence FFC

- Tarifs Cours Annuel
200€ de Cours Annuels
180€ pour le créneau Baby Vélo

BMX Mosson

15€ d'Adhésion
56€ de Licence FFC

- Tarifs Cours Annuel selon Quotient Familial

Quotient familial entre 0 et 300€ : 105€
Quotient familial entre 300 et 600€ : 135€

Quotient familial entre 600 et 900€ : 165€

Quotient familial supérieur à 900€ : 200€

BMX – Le Crès, Lunel & Montcalm

15€ d'Adhésion

56€ de Licence FFC

- Tarifs Cours Annuel

200€ de Cours Annuels

BMX Lattes

15€ d'Adhésion

56€ de Licence FFC

- Tarifs Cours Annuel

200€ de Cours Annuels ou 180 pour les habitants de Lattes (sous présentation de justificatif de Domicile)

Skateboard Grammont

15€ d'Adhésion

Licence FFRS

- Moins de 6 ans : 11.51€

- 6 - 12 ans : 20.16€

- 13 ans et plus : 38.81€

- Tarifs Cours Annuel

200€ de Cours annuels

Skateboard Mosson

15€ d'Adhésion

Licence FFRS

- Moins de 6 ans : 11.51€

- 6/12 ans : 20.16€

- 13 ans et plus : 38.81€

- Tarifs Cours Annuel selon Quotient Familial

Quotient familial entre 0 et 300€ : 105€

Quotient familial entre 300 et 600€ : 135€

Quotient familial entre 600 et 900€ : 165€

Quotient familial supérieur à 900€ : 200€

Skateboard Le Crès - Montcalm

15€ d'Adhésion

Licence FFRS

- Moins de 6 ans : 11.51€

- 6 - 12 ans : 20.16€

- 13 ans et plus : 38.81€

- Tarifs Cours Annuel

200€ de Cours annuels

Skateboard Lattes

15€ d'Adhésion

Licence FFRS

- Moins de 6 ans : 11.51€

- 6 - 12 ans : 20.16€

- 13 ans et plus : 38.81€

- Tarifs Cours Annuel

200€ de Cours annuels / 180 € pour les résidents de Lattes sur présentation de justificatif de domicile

Breakdance (MPT François Villon, Léo Lagrange, Marie Curie)

15€ d'Adhésion

19€ Licence FFD

- Tarifs Cours Annuel selon Quotient Familial

Quotient familial entre 0 et 300€ : 100€

Quotient familial entre 300 et 600€ : 125€

Quotient familial entre 600 et 900€ : 150€

Quotient familial supérieur à 900€ : 180€

3.2. PAIEMENT ET MODALITES DE PAIEMENT

3.2.1 Paiement des Cours d'Essai

Nous n'avons aucune modalité de paiement de cours d'essai, ils sont gratuits.

3.2.2. Paiement de l'inscription aux Cours annuels

Précisez ici les modalités de paiements pour les cours annuels :

- Paiement en une fois
- Paiement en 2 ou 3 fois – par chèque à l'ordre de l'association Attitude ou Virement, encaissement ou prélèvement le 5 de chaque mois.
- Modes de paiement proposés : Chèques, espèces, chèques ANCV, Coupons Sport, Prélèvement SEPA, Carte Bancaire, Virement

3.2.3. Paiement des cours à la carte

Les règlements pour les cours particuliers doivent avoir lieu avant le début de la première séance.

3.2.4. Retard ou défaut de paiement

En cas d'échec de prélèvement ou d'opposition sur un prélèvement allant à l'encontre des Conditions générales d'inscription de l'école, l'élève sera immédiatement facturé 12 € de frais de gestion sans recours possible.

Tout retard de paiement même partiel donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à quatre (4) fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur et d'une majoration de vingt pour cent (20 %) des sommes dues par l'élève.

Le tarif de l'inscription sera de plein droit exigible dans son intégralité. Attitude Association aura droit de suspendre ses Prestations et notamment interdire l'accès de l'élève au cours jusqu'au complet paiement du tarif de l'inscription par l'élève. Sans préjudice de ce qui précède, Association Attitude pourra prononcer la résiliation des Conditions Générales aux torts exclusifs de l'élève.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT COURS / REGLEMENT INTERIEUR

Les cours se déroulent sur une durée de 1h30 hebdomadaire.

Les cours du samedi ont lieu également le 1er samedi des vacances scolaires.

Le nombre de séances annuelles est de 33 séances.

Pour le Skateboard et le BMX les cours ayant lieu en extérieur, les jours de pluie seront rattrapés dans la mesure du possible.

- Les périodes de vacances scolaires :
- 26 octobre au 6 novembre 2020
- 19 Décembre au 4 Janvier 2021
- 5 avril au 16 Avril 2021
- 5 au 9 juillet 2021
- 12 au 16 juillet 2021
- 19 au 23 juillet 2021
- En cas d'annulation d'un cours du fait d'une crise sanitaire, des conditions météorologiques, Association Attitude se réserve le droit de reporter ou non dans la mesure du possible le nombre de cours annulés.
- Association Attitude se réserve le droit de remplacer un professeur en cours d'année si elle le juge nécessaire, sans recours possible pour l'élève.

ARTICLE 5 : POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Toute inscription est définitive et non remboursable sauf en cas d'incapacité médicale à poursuivre l'activité ou de déménagement. Aucun remboursement ne sera effectué si les conditions suivantes ne sont pas respectées : nous prévenir sous 48h et nous envoyer les justificatifs avant les 15 jours suivant l'interruption des cours. Toute autre demande non justifiée ne sera pas prise en compte.

- Le remboursement de l'inscription (hors cotisation annuelle) pour raison médicale ne pourra se faire que dans les cas suivants : maladie entraînant une incapacité psychique ou physique supérieure à 6 mois. L'élève ou son représentant légal sera tenu de communiquer à nom de votre structure un certificat médical. Le remboursement ne pourra s'effectuer que sur le montant annuel des cours et n'inclus pas l'adhésion ni la Licence.

- Le remboursement de l'inscription (hors cotisation annuelle) en raison d'un déménagement ne sera pris en compte que si le déménagement est au-delà des limites de la commune. En cas de déménagement, tout trimestre engagé est dû dans son intégralité. En cas de déménagement, prévenir Association Attitude dans un délai de 7 jours maximum suivant le déménagement et fournir l'un des justificatifs suivants :
- Facture d'électricité ou d'accès Internet avec la nouvelle adresse et au nom du responsable légal de l'enfant.
- Certificat de scolarisation de l'enfant dans la nouvelle école.
- Facture de cantine ou de centre de loisirs de la nouvelle école de l'enfant.

ARTICLE 6 : ASSURANCES - ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

L'élève s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile et une assurance personnelle pour dommages corporels ou vols couvrant son activité chez Association Attitude.

L'élève est tenu de surveiller ses effets personnels lors des cours. Association Attitude décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration dans les salles de cours.

ARTICLE 7 : TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Association Attitude est amenée à traiter et enregistrer certaines données à caractère personnel concernant l'élève telles que ses nom, prénoms, adresses postale et électronique entre autres (liste non-exhaustive). Ces informations sont indispensables pour le traitement du dossier administratif de l'élève. Elles peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de Association Attitude. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, l'élève bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Il a la faculté d'exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant en envoyant sa demande par courrier à l'adresse suivante : Association Attitude, 15 Rue Sainte Ursule 34 000 Montpellier. L'élève autorise Association Attitude à communiquer ses coordonnées uniquement aux autres personnes inscrites au même cours que lui. Association Attitude ne commercialise pas à des tiers les données collectées.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION

En acceptant les Conditions Générales, l'élève consent recevoir par email ou SMS toute information relative aux conditions de fonctionnement des Prestations auxquelles il s'est inscrit.

L'élève peut à tout moment informer Association Attitude de son souhait de ne plus recevoir ces informations par ces canaux en adressant un courrier à Association Attitude : 15 rue Sainte Ursule 34 000 Montpellier

ARTICLE 9 : DISPOSITIONS DIVERSES

9.1. DROIT APPLICABLE - JURIDICTION COMPETENTE

Les dispositions des Conditions Générales sont régies et interprétées conformément à la Loi française.

Tout litige pouvant survenir, à l'occasion de la formation, l'interprétation, l'exécution ou de la cessation des Conditions Générales, sera soumis à la compétence des juridictions légalement compétentes.

9.2. DISPONIBILITE DES CONDITIONS GENERALES

Les Conditions Générales sont disponibles sur le site Internet de Association Attitude à l'adresse suivante : www.montpellierbmx.fr - www.montpelliarskateboard.fr - www.montpellierbreakdance.fr. Il peut être téléchargé, enregistré et imprimé par l'élève à tout moment.

Le

Mention « Lu et approuvé » + Signature